- L. 5: Le 29e jour, payé 120 sapèques pour acheter 3 teou de vin afin de réconforter le cuisinier, le garde-magasin et le jardinier, (nommés) ()-(), ()-tsao et Tö-eul, qui ont eu froid et qui ont été fatigués en creusant le puits. Payé
- L. 6: 1120 sapèques remises à Tseu-kien Yang King-cheng² pour que à ce prix il fasse 80 (de char (au prix de 14 sapèques la pièce) dont il ira prendre (les matériaux) dans la forêt³. Payé 120 sapèques
- L. 7: pour acheter 3 teou de vin destinés à donner à boire aux ouvriers de la salle Tsien-tchong⁴, (nommés) Sseu-tsin et autres, qui ont fait un travail fatiguant. L'économe pour l'année, le religieux Fa-k'ong; le wei-na (karmadâna) général, le religieux Ming-yuan; —
- L. 8: le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux Je-ts'ing; le président (sthavira), le religieux Fa-tch'eng.
- L. 9: Le même jour, payé 2500 sapèques pour acheter à l'usage du religieux Houei-tcheng 2 che de raisin sec (au prix de 50 sapèques le teou), et 5 che de petit blé (au prix de 30 sapèques le teou); ce blé a été déposé dans le magasin extérieur
- L. 10: et remis au tien-tso 5 le religieux Houei-kouang. L'économe pour l'année, le religieux Fa-k'ong; le wei-na (karmadâna) général, le religieux Ming-yuan; le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux Je-ts'ing; le président (sthavira), le religieux Fa-tch'eng.
- L. 11: Le même jour, payé 760 sapèques destinées à rembourser le prix du travail de l'artisan Kouei-ts'ai qui a aidé à faire un () tapis; ses services ont été loués auparavant à l'occasion de la cérémonie pour demander le bonheur. Payé
- L. 12: 1730 sapèques remises au (nommé) Tch'e-yao-no (qui est) houa-pan du quartier Tchengcheng de la ville pour rembourser la taxe perçue à cause du serviteur Si-mo-tcheng et le prix de la paille et des deux liens .— Payé 200
- L. 13: sapèques, remises au (nommé) K'o-ni-so (qui est) houa-pan du même quartier pour rembourser la taxe du serviteur P'en-jen-houan et le prix de la paille et des deux liens. L'économe pour l'année, le religieux Fa-k'ong; le wei-na (karmadâna) général, le religieux Ming-yuan; —
- L. 14: le directeur du temple (vihârasvâmin), le religieux Fe-ts'ing; le président (sthavira), le religieux Fa-tch'eng 9.
- ¹ Le teou de vin coûtait donc 40 sapèques. Chaque fois qu'il est fait mention d'un achat de vin, on indique expressément à qui ce vin était destiné; en effet, les religieux n'avaient pas le droit d'en boire.
- ² Le terme Tseu-k'ien pourrait être considéré comme l'appellation de Yang King-cheng.
- Il s'agit vraisemblablement de chevilles en bois destinées à assujettir entre elles les diverses parties d'un char; chacune de ces chevilles coûtait 14 sapèques, et, comme il y en avait 80, le prix total était de 1120 sapèques. La numérale de ces chevilles est le caractère surmonté de la clef .
 - Le caractère in ne se trouve pas dans le dictionnaire.
- Je n'ai pas retrouvé ailleurs ce titre de tien-tso qui, d'après le contexte, doit désigner le religieux chargé de la surveillance des greniers et magasins. Voyez plus loin, feuille II, ligne 7.

- Il s'agit sans doute de la cérémonie religieuse célébrée le vingt-sixième jour; voyez, plus haut, ligne i du texte chinois. Mais ici la phrase n'est pas claire.
- Nous rencontrons ici une formule très difficile à expliquer qui se présente encore feuille I, l. 13, feuille II, ll. 9-10, l. 12, feuille III, ll. 13-14, et feuille IV, l. 1. Il semble que le houa-pan [L] (peut-être faut-il lire tch'e-pan) fût un fonctionnaire civil chargé de percevoir certaines taxes dans un quartier déterminé de la ville. Mais l'objet de la taxe reste obscur.
 - 8 Traduction hypothétique.
- Avant la ligne 15, on trouve la signature de Fa-tch'eng 其 東 qui est apposée à l'endroit où deux feuilles de papier ont été collées ensemble pour former un seul feuillet. Cette signature du sthavira rendait inviolable le raccord des deux feuilles.